

COMMUNE DE BELVEZET

PROCES VERBAL du conseil municipal

Du jeudi 23 mai 2019

Etaient présents : Raymond Bonnefille, Josiane Granet, Jean-Claude Manchon, Sonia Stengel, Albert Sauer, Claude Johnson

Absents excusés : Catherine Domenichini, Max Gallon, Emmanuel Oréal, Jérôme Fréry, Henry Larrère

Procuration : Catherine Domenichini donne son pouvoir à Albert Sauer

Date de convocation : 17 mai 2019

Secrétaire de séance : Jean-Claude Manchon

Début de la séance : 18h00

ORDRE DU JOUR :

1) Draille des Seynes - approbation du parcours n° 1 et des emplacements des œuvres sur ce parcours

Monsieur le Maire présente le parcours du premier tronçon de la Draille des Seynes sur lequel figurent également les lieux d'implantation des œuvres. Les points GPS des œuvres sont également mentionnés sur une fiche élaborée par l'association De Quoi on se mêle, porteuse du projet. Monsieur le Maire précise que toutes les autorisations de passage concernant le premier tronçon ont été obtenues et que le comité de pilotage a approuvé le parcours et l'emplacement des œuvres.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le parcours du premier tronçon de la Draille des Seynes annexé à la présente délibération et approuve l'installation des œuvres avec leur point GPS annexé à la présente délibération

2) Droit de préemption urbain : parcelles C 10 et 11 – Mas de l'ancienne église

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas préempter.

3) Questions et informations diverses

- Le maire informe l'assemblée que les chiens de M. Raphaël David ont à nouveau sévi en tuant le chat d'un particulier.
- Le pont du chemin du Castelas : M. Manchon demande l'autorisation à M. le Maire d'aborder la question du pont. M. Manchon demande à M. Johnson si l'accord de cession du pont acté en conseil municipal du 7 mars 2019 est toujours d'actualité ou pas. Sachant que M. Johnson conteste cet échange, il veut que les travaux du pont se fassent avant, ce, réitéré à deux reprises. Il rajoute que, de plus, lors de la venue du géomètre, on lui demandait 25 mètres alors que pendant le deal, il n'était question que d'une bande de terre. M. Manchon demande à M. Johnson si nous sommes face à une situation de blocage. M. Johnson répond : « oui, vous faites les travaux et après on verra ». M. Manchon demande à M. Johnson : « vous avez fait un tract dénonçant la dépense exorbitante pour la création d'un nouveau pont. Etes-vous à même de refaire un tract en disant que vous ne voulez pas faire cet échange qui serait un bon deal aussi bien pour vous que pour la commune. » Pas de réponse. Fin de l'intervention de M. Johnson.

Fin de la séance : 18h20

Le secrétaire de séance
Jean-Claude Manchon

